RÉUSSIR l'Anjou agricole

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7394520901

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7394520901

Cette annonce a été mise en ligne le **11 février 2025** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

Caéxis

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Le 31/01/25, les associés de la Société BIGWOOD'S PUB, SARL capital 40000€ siège 20 rue Château-Gontier 49100 ANGERS 803321272 RCS ANGERS, ont décidé de modifier l'objet social comme suit : acquisition, propriété, gestion et cession de parts sociales, actions, valeurs mobilières ou obligations, tous instruments financiers et plus généralement tous titres et droits sociaux de toutes sociétés françaises ou étrangères, à objet industriel, commercial, professionnel ou civil, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés, entreprises et groupements, réalisation de prestations de services de toute nature au service de sociétés filiales ou non, détermination, orientation, conduite de la politique générale, animation effective de toutes entités qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, participation à toute opération financière avec une entité qu'elle contrôle au sens de l'article L.511-7.3 du Code monétaire et financier, y compris l'octroi de garantie auprès d'organisme financier, investissement dans tous produits bancaires, d'épargne et de placement, et notamment des contrats de capitalisation, exercice de tout mandat social dans les filiales et les sociétés du groupe, acquisition, administration, exploitation par bail, location ou autrement, et transmission éventuelle (par voie de vente, échange, apport) de tous immeubles, biens et droits immobiliers, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement, édification de toutes

constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de celles existantes, souscription de tout contrat de crédit-bail immobilier, à compter du même jour. Statuts modifiés en conséquence. Mention RCS ANGERS.

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex